

Groupe projet zones humides

Mardi 2 décembre 2025

Présents : **Bertrand DURY** (CA Saône-et-Loire), **Silène LEVOIR LEVILLAIN** (CDAF), **Véronique VINCENT** (CRA Bretagne), **Bertrand BODDAERT** (CA Nord-Pas-de-Calais), **Elyse FELIOT-MEUNIER** (CRA Pays de la Loire), **Sébastien MERIAU** (CA Charente-Maritime Deux-Sèvres), **Mathilde HEITZ** (CRA Ile-de-France), **Roxanne ANCKAERT** (CRA Normandie), **Lucie BENOIST** (CA Allier)

Accéder à la présentation utilisée lors de la réunion : [02.12.2025 - Réunion du GPZH Présentation.pptx](#)

Tour des régions

Bretagne – Véronique VINCENT

Missions : Phytos, biodiversité (dont chasse et loup), cours d'eau et zones humides. Quelques inventaires zones humides.

- Monts d'Arée et marais de Vilain ont demandé leur labellisation Ramsar : Levée de bouclier des élus. La CRAB a demandé un outil pour que les agriculteurs qui veulent savoir si leur parcelle est soumise à un zonage puisse avoir accès à la donnée clairement.
- Sujet sur l'arrêt de l'élevage pour les parcelles en zones humides : Les dispositifs **MAEC Zones Humides** et **MAEC Biodiversité** ont rencontré un fort succès en Bretagne, tout comme les **PSE**. On peut intuitivement penser que, pour les zones humides, les PSE privés représentent une opportunité intéressante, car ils permettent de traiter simultanément plusieurs enjeux majeurs : **gestion de l'eau, préservation de la biodiversité**, et autres problématiques environnementales
- Conflits sur les zones humides littorales.

Hauts-de-France (Nord Pas de Calais) – Bertrand BODDAERT

- **SAGE qui se mettent en cohérence avec les SDAGE** : Selon les territoires ça se passe plus ou moins bien (augmentation des surfaces en ZH). La terminologie utilisée par les animateurs de SAGE « zones humide perchée » et le rebouchage de drain ne passe pas du tout auprès des agriculteurs. Incompréhension entre l'administration et le monde agricole qui conduit à des tensions.
- Boulonnais et Avesnois sont deux grandes zones historiques de prairies humides d'élevage. Avec le **changement climatique, es prairies sont de plus en plus retournées pour la culture de pommes de terre**. Dans le cadre de la **directive Nitrates**, une limite de 4 hectares s'applique, avec obligation de réaliser un **diagnostic zones humides** systématique en cas de retournement, basé sur la couche « zones humides » de l'Agence de l'Eau. Ces diagnostics sont généralement effectués par la **Chambre d'agriculture**, ou parfois par des **bureaux d'études privés**.
- **Zones d'expansion de crue situées en amont des grandes agglomérations, aménagées avec des digues artificielles qui mobilisent du foncier.**

- **Concurrence pour la compensation des zones humides**, liée à l'acquisition de terres par les collectivités et certains bureaux d'études

Ile-de-France – Mathilde HEITZ

Mission : Suivi de projets d'exploitation temporaire de terres et accompagnement des agriculteurs concernés.

- Evaluation de la compensation difficile dans le cadre des SAGE
- Projet de **ZTHA** avec la fédération de chasse pour créer des petites bassines pour abreuver le gibier.

Nouvelle Aquitaine (Charente Maritime – Deux Sèvres) – Sébastien MERIAU

- **Augmentation du niveau de la mer** et maritimisation : PLU prévoient des contraintes très fortes pour les nouvelles constructions.
- Site du marais de Brouage avec **projet d'opération grand site et de PNR** : Projet de syndicat mixte de préfiguration en janvier 2026. C'est l'alternative au projet de parc national zones humides proposé il y a 10 ans.
- **Réserves en zones humides** – création d'une réserve destinée à alimenter le marais de Rochefort et à fournir de l'eau pour l'irrigation. Le projet est porté par le département, qui a acquis 40 hectares de zones humides issues de marais drainés.
- Projet de **reméandrage** de cours d'eau sur 1km.
- Projet **TETRAE MAVI (INRAE Saint Laurent de la Prée)** : Projet de suivi du carbone en zones humides. Séminaire de restitution en fin d'année.
- **Forum des marais Atlantiques** : CRA Nouvelle Aquitaine retire sa contribution annuelle et prévoit à l'avenir des conventions de partenariat sur des projets ponctuels.

Pays de la Loire – Elyse FELIOT-MEUNIER

- Projet **Reflex sur les MAEC Biodiversité** : Bilan de la programmation pour faire le point et proposer des idées pour la prochaine PAC.
- **Contrôles sur le Marais Breton** qui ont posé des problèmes. Les plans de gestion de MAEC ZH sont à la carte et les contrôleurs ont des lectures différentes donc beaucoup de dossiers qui ne sont pas passés.
- Projet **d'observatoire des ZH sur le marais Poitevin** : Le périmètre d'étude est encore en construction mais l'objectif est de savoir si les MAEC ont été adaptées aux besoins des agriculteurs.
- **Formation de Bertrand sur la compensation des zones humides** : Fait le lien avec le travail en cours avec la DDT 49 sur la compensation.

Normandie – Roxanne ANCKAERT

- **Changement climatique** : Impacts visibles des submersions marines dans les marais en arrière du littoral. Fort enjeu à accompagner les agriculteurs dans ces zones.
- Projet élevage et zones humides dans la Manche dans le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin.
- Projet **BUFFER +** : dans la dernière année du suivi avec installation des capteurs sur les ruches dans les marais du grand Hazé. Récolte des pollens pour avoir des informations sur les produits phytosanitaires et l'état des milieux.
- Abandons de carrières qui modifient les milieux avec la remise en eau, enjeux de l'accompagnement des agriculteurs.

Bourgogne-Franche-Comté (Saône et Loire) – Bertrand DURY

- Des **erreurs de délimitation de zones humides** identifiés dans plusieurs diagnostics rendus par des BE aux administrations. Génération d'étude de compensation des surfaces faussement diagnostiquées.
- **MAEC zones humides** : Deux exploitations engagées sur un site Natura 2000. Toutes les parcelles engagées en MAEC doivent être basculées dans l'inventaire zones humides et la couche Zones humides effective pour avoir accès aux aides.
- Le Parc du Morvan a accompagné pas mal de MAEC en ZH dont une parcelle avec un cours d'eau renaturé après la mise en place de la MAEC. Génération de pénalités MAEC pour l'exploitation. DDT et PARC essaient de résoudre le problème.
- RCEA (2x2 voies qui traverse le département) impact les zones humides : Financement de journées de la CA71 sur 2026 pour trouver des exploitants qui accepteront de fournir des parcelles pour compensation.
- Plan de gestion stratégique sur les zones humides engagés sur plusieurs bassins sur le département 71 : CA est plutôt bien associée. L'objectif est d'établir une vision globale des fonctions écologiques et hydrologiques des zones humides et planifier les actions prioritaires sur la base du volontariat.
- Aller voir le SAGE Vilaine qui avait travaillé sur les têtes de bassin versant.

Un retour de Nouvelle Aquitaine – Salinisation des milieux et enjeux de maintien de l'élevage en zones humides

Présentation : Sébastien Mériaux

Maintien de l'élevage en zones humides : évolution et leviers d'actions ? Intérêt d'une structuration nationale des éleveurs en zones humides ?

Participation de Thomas Viant (PAC et montagne – CDAF) à l'échange.

Situation dans les marais charentais

- Drainage massif à partir de la fin des années 1950, entraînant une mutation du paysage dans les années 1970.
- Premières **MAE** mises en place en 1991 pour soutenir l'activité d'élevage.

Atouts et limites des MAEC zones humides

- Représentent **10 000 € à 20 000 € par an** pour les éleveurs concernés, soit une part importante de leur revenu.
- Plus de **80 % des prairies humides** sont engagées en MAEC, mais **l'élevage continue de décliner**.
- Les MAEC sont **indispensables mais administrativement lourdes**.

Perspectives et autres outils

- Quels dispositifs complémentaires mobiliser pour l'avenir ?
- **PAC post-2028** : changements majeurs à anticiper (cf. présentation « Dialogues nouvelle PAC »). Importance de se positionner dans ces discussions.
- **État des lieux MAEC Eau** en cours en Pays de la Loire.

Submersion marine : quels outils pour compenser les agriculteurs concernés ?

Contexte : La frange littorale du marais de Brouage subit des submersions régulières. Le **Conservatoire du littoral** pilote le programme **ADAPTO+**, mais il n'existe à ce jour **aucune démarche nationale de compensation** pour les agriculteurs touchés par la submersion et la salinisation des sols.

Situation dans les autres régions :

- **Normandie** : le sujet vient d'être pris en compte, mais sans résultats concrets pour l'instant.
- **Bretagne** : problématiques liées surtout à la **salinisation** (remontée de nappe, évaporation), sans submersion. La majorité des zones concernées appartient au Conservatoire du littoral.

Echanges sur les actualités nationales

Certificats biodiversité zones humides

Présentation : Mylène Hamon - CDAF

Contexte : Expérimentation européenne pour palier la chute des crédits carbone. La France a choisi de rapprocher ces certificats des crédits carbone et des SNCRR. Les certificats peuvent rémunérer la restauration des zones humides dégradées ou le maintien d'un bon état de conservation sur une zone humide

Pour le moment les certificats sont **portés par le ministère** mais c'est déjà utilisé par d'autres structures comme Noé, Agoterra et Dior Parfum qui essaye tout de même de suivre le référentiel MNHN. Les PNR se saisissent aussi du sujet mais encore peu de retours à ce stade.

Expérimentation dans les territoires, l'exemple de Noé et Agoterra et Dior : Partenariat pour rémunérer les changements de pratiques des agriculteurs. Plan d'action défini avec les agriculteurs et le niveau qu'ils veulent atteindre sur la surface concernée.

Qu'attendre de ces crédits biodiversité : potentiel complément de revenu, valorisation des actions des agriculteurs, système de volontariat et la rémunération plutôt que l'indemnisation. Attention à ne pas retomber dans les travers des crédits carbone.

Projet stratégique eau & environnement du réseau des chambres

Présentation du projet CDAF : Silène LL

Le projet stratégique est un document qui fixe les orientations et les priorités du réseau sur la période de mandature. Il sert à guider l'action des Chambres départementales, Régionales et nationale en cohérence avec les politiques publiques.

Avez-vous eu des retours dans vos régions ?

- Allier – Discuté à l'échelle départemental mais rien sur les zones humides
- Saône-et-Loire – Présenté pour partie, aux équipes

Cartographie des zones humides – travaux du CNE

Ambition nationale : Couvrir 75 % du territoire par des inventaires de zones humides d'ici 2027 (actuellement 67 %), avec priorité aux zones peu cartographiées.

Accès aux inventaires depuis : <https://sig.reseau-zones-humides.org/>
Possibilité de visualiser les zones humides probables à partir de l'accès ci-contre.

Travaux en cours pour l'élaboration d'une couche "Zones Humides effectives". (1er onglet sur la droite des cartographie accessibles).

Les zones humides basculées dans cette couche sont les zones théoriquement délimitées sur les critères pédologiques et floristiques qui ont fait l'objet d'un consensus sur un territoire (Ex : validation par le comité de pilotage d'un SAGE ou contrat de rivière, contrat territorial). Ces zones sont intégrées à la base de données après **procédure de validation** par le Forum des Marais Atlantiques (FMA).

Participation de CA France au GT avec présentation de plusieurs cas types qui posent questions

- Parcelles sur fluviolosol en bordure de cours d'eau.
- Des secteurs non caractéristiques de ZH actuellement sur la carte des ZH effectives
- Question sur les parcelles drainées. Réponse de l'OFB, il s'agit bien de ZH mais avec des fonctions dégradées



Le calendrier annoncé impliquait théoriquement la **mise à disposition de la base de données à l'automne 2025, concertation locale puis édition de la carte des ZH effectives fin 2026**.

Cette nouvelle carte pourrait servir théoriquement à la **révision de la BCAE2** annoncée en 2027.

Echanges GPZH :

- **Nouvelle-Aquitaine** : Difficulté à être présents partout pour la cartographie des zones humides. Les Chambres d'agriculture ne peuvent couvrir l'ensemble du territoire. Il est essentiel d'impliquer les exploitants dans les échanges pour apporter des contrepoints si nécessaire.
- **Allier** : Le Préfet ne prend pas d'arrêté pour autoriser l'accès aux parcelles, ce qui complique les inventaires. Les élus locaux sont souvent réticents et opposés à ces démarches. À noter : les zones humides affichées ne correspondent pas toujours à la définition réglementaire de la police de l'eau.

Suivi de la BCAE 2 :

- **BCAE 2 en Pays de la Loire** : Quid des contrôles ? Les agriculteurs doivent prouver que le drainage est antérieur à la mise en place de la BCAE 2. Une régularisation est peut-être à envisager via photos aériennes.
- **Nouvelle-Aquitaine** : 20 dossiers de régularisation bloqués, susceptibles de partir en correctionnel, suite à des dénonciations par des associations environnementales.

Questions en suspens :

- Que faire des parcelles drainées ? Elles sont considérées comme zones humides mais ne sont plus fonctionnelles.

- Méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides : vous pouvez télécharger les documents sur l'espace Teams pour la présentation de la MNEFZH ou [ICI](#)

Indemnité spéciale ZH : Pour faciliter l'acceptation et la conservation de ces zones, il y a 20 ans, une indemnité spéciale zones humides avait été proposée (100 €/ha).

Mise en place des formations à l'application zones humides AFES

Présentation application SolRédox : Bertrand Dury

- Projet finalisé sur 2024 financé par Ministère Agriculture et OFB
- **Objectif** : faciliter l'identification et la caractérisation des zones humides en améliorant la description des sols hydromorphes, conformément aux critères réglementaires (arrêté du 24 juin 2008).
- **Fonctionnalités** : saisie guidée des observations de terrain (sondages, horizons), traçabilité des données, harmonisation avec les référentiels nationaux (RP 2008, Donesol).
- **Public cible** : acteurs de terrain (bureaux d'études, collectivités, services de l'État) pour les inventaires et études d'impact.
- **Technologie** : application mobile/tablette, développée avec QGIS/QField, intégrant formulaires et documents pédagogiques.
- **Disponibilité** : utilisable dès maintenant. Formation en cours de mise en place sur 2026.
- Collecte des données dans une base nationale en cours de déploiement

Rencontre du groupe AFES ZH les **17 et 18 mars** prochains pour mise en place de la formation nationale.

Application parallèle développée par le réseau sol Chambre d'Agriculture (*Présentation à prévoir lors d'un prochain GPZH*) pour permettre d'aller chercher les informations des référentiels pédologiques et cibler les sols de zones humides.

Les événements intéressants à venir

Cf. diapo 82 avec liens d'inscription

Préparer 2026 ensembles

Bilan de l'année 2025

Cf. présentation avec bilan de l'année et détail des actions phares

Equipe Teams – quelle prise en main ?

Bilan sur la prise en main de l'équipe Teams par les membres du GPZH. Démonstration pour la gestion des notifications des canaux. Prévoir de refaire un point sur le sujet dans les prochains GPZH pour être certain que tout le monde puisse avoir accès à l'information.

Présentation du calendrier prévisionnel 2026

Cf. présentation avec calendrier prévisionnel

ONPH : Il est nécessaire de travailler en transversalité avec les collègues qui suivent ces sujets, car ils disposent de nombreux travaux sur les prairies humides. Un stage sur les zones humides est en cours à l'ONPH (Alice Auffray). → Prévoir une présentation dédiée sur les zones humides.

Accéder au [catalogue des formations RESOLIA](#) avec les formations Zones Humides